

CEVE LUNDI 30 MARS 2015
COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

- enseignants :

M.BEDARIDA, R. BOURSIER, P.CHABARD T. CIBLAC, F. FAUCONNET, T. MALIKIAN, E. MOURIER, M. NORDSTRÖM, P. QUINTARD-HOFSTEIN, Y. ROUBY, A.TUFANO, A. TÜSCHER

- Étudiants :

G. FORTE

- Administration :

P. BOURDIER, C. COMET, D. HUGUES, C. LECOURTOIS

Excusés : Pietro Cremonini, Gérald Gribé, Philippe Hilaire, Christian Pedelahore, Anne Portnoï

1 – Approbation du compte-rendu du 10 février 2015

Baptiste Debombourg a proposé de modifier le paragraphe relatif aux champs TR et ATR du compte-rendu approuvé du 16 janvier 2015. Cette proposition sera diffusée conjointement au CR de la réunion du 10/02/2015. A la lecture de son texte, il lui a été proposé d'intégrer le groupe de réflexion sur ce même thème.

Ce compte-rendu reste lacunaire concernant certains échanges : destination des voyages de Licence, coût des voyages obligatoires pour les étudiants, l'échange sur la notion de 'l'activité principale' des enseignants, etc. De plus, selon certains, il n'était pas assez synthétique et comportait trop d'extraits des CR d'autres instances ou groupes de travail pour être réellement lisible. Cependant, il ne sera plus repris avant diffusion.

2 – Approbation du compte-rendu du 5.mars 2015

Le CR du 5 mars 2015 est approuvé et sera diffusé à l'ensemble de l'école.

3 – Destination des voyages de Licence (Europe ?) et place des voyages de coopération dans le cursus

La question qui se pose (en l'absence d'un rapporteur faisant état des travaux du groupe de travail), est : autorise-t-on les voyages dits 'de coopération' en cycle licence ? Le débat porte en particulier sur l'intérêt pédagogique du voyage de Y.Rouby et JM Lalo à Dakar en L2.

Danielle Hugues indique que les Voyages d'études dits de coopération s'organisent en liaison avec un partenaire étranger (au moins deux jours avec l'université partenaire), le but étant une coopération pérenne. Elle rappelle que de développer une coopération en Afrique correspond à une demande particulière de la part de la direction d'école. Deux propositions de voyage ont répondu à cette demande, une en licence (Rouby et Lalo à Dakar) et une autre en master, ce qui est considéré cohérent par la CRI.

Y. Rouby explique que l'Ecole d'Architecture de Dakar est récente et ne comporte qu'un cycle licence. Il est donc logique que la coopération se fasse durant ce cycle. L'école de Dakar a vécu des expériences décourageantes et cherche aujourd'hui à pérenniser les contacts. Il est également prévu d'accueillir à terme à l'ENSAPLV des étudiants et enseignants de Dakar. Les fonds Erasmus+ vont permettre un échange d'enseignants dans ce cadre, les modalités d'échange seront définies à partir de l'année prochaine.

Il est reproché à Y. Rouby et J.M. Lalo de sortir de la logique collective de la coordination L2. Y. Rouby souligne qu'à part le site différent (en Afrique), les sujets traités sont strictement les mêmes que les autres groupes (thématique structure/lumière dans un équipement). Le voyage se fait à l'intersemestre et n'occasionne aucune perturbation pédagogique. F. Fauconnet estime que si les objectifs pédagogiques de L2 sont atteints, il n'y a pas de raison de s'opposer à ce voyage.

P.Quintard-Hofstein questionne sur la pertinence d'aller à Dakar et critique le fait qu'il n'y ait pas d'argent pour le voyage de certains groupes de L2 au Portugal. Or, le voyage de Louis Guedj est en effet un voyage de coopération car il y a un lien avec l'Ecole d'architecture de Porto. C. Lecourtois indique que la demande de ce voyage a été traitée comme un voyage d'études (identifié comme telle par la CRI) et non comme un voyage de coopération internationale (qui aurait dû être examiné par la CRI). Doit-on permettre/obliger à tous les groupes de projet d'une même année de faire un voyage, voire le même voyage comme en L1 ? D. Hugues rappelle que tous les enseignants ne souhaitent pas forcément faire un voyage à l'étranger.

C. Lecourtois rappelle que les collaborations avec l'Afrique sont privilégiées aujourd'hui, car il y a un gros potentiel à développer. L'école souhaite développer ces partenariats, avec des enseignants qui ont une connaissance du monde local, y compris avec le réseau Afrik'archi.

4 – Point sur les postes d'enseignants susceptibles d'être vacants à la rentrée 2015 et les années suivantes

C. Lecourtois a présenté un tableau des vacances de postes (MA, MAA, PROF et contractuels) de la rentrée 2015 et des simulations de vacances pour 2016 et 2017 (simulation peu fiable compte tenu des incertitudes). Ces vacances de postes émanent de diverses situations (demandes de disponibilité, retraite, abandon, décès ou autre.) Il faudra rédiger des postes MAA pour 4 ETP, correspondant aujourd'hui à trois postes entiers (1 ATR et 2 TPCAU) et à deux demi-postes (0,5 TPCAU et 0,5 SHSA). CL souligne que les répartitions peuvent se faire autrement.

PM : le ministère demande à l'école de plafonner les postes à 105 ETP, ce qui veut dire que l'école doit 'rendre' un demi-poste au ministère à la rentrée. Cela est déjà pris en compte dans les 4 postes ETP.

En ce qui concerne les contrats (d'enseignants), également plafonnés par le ministère, 2,79 ETP seraient théoriquement disponibles mais le passage de l'indice 313 à l'indice 321, grève notre masse salariale de sorte à ne permettre d'engager que 1,40 ETP. C. Lecourtois précise qu'en conséquence, la direction a dorénavant et déjà demandé des fonds complémentaires dont on ne sait guère s'ils seront honorés.

Par conséquent, on ne pourra proposer à tous les MAA en fin de contrat un contrat d'établissement. Il est remarqué que les MAA sortants ne peuvent être recrutés qu'à 160h et non pas à 320h. Il est également remarqué que ceux qui ont fait 6 ans ou 1 an ne sont pas dans la même situation. De plus, pour certaines personnes, il a été signifié sans ambiguïté qu'elles étaient recrutées pour un an uniquement.

Pour les postes MAA, les noms des personnes recrutées doivent être communiqués au ministère pour fin juillet, les profils des postes devront donc être rédigés rapidement, dès que la répartition par champ aura été discutée. Les postes MA à mettre au concours pour la rentrée 2016 sont également à rédiger pour juillet. Ces postes seront d'abord proposés en mutation.

En ce qui concerne la répartition par champs, T. Malikian fait remarquer qu'en champs ATR-TR il y a très peu de titulaires/associés. A ce sujet, M. Bedarida évoque l'importance d'avoir une vision globale et objective de la répartition des postes par champ et par rapport au programme pédagogique afin de pouvoir identifier nos besoins et prendre des décisions pertinentes. C. Lecourtois propose de mettre à jour les statistiques réalisées par le service RH concernant la répartition des MA, MAA et prof par champ, en incluant les contractuels et de réaliser ces statistiques par rapport au programme pédagogique.

Ce bilan des vraies ressources de l'école devra être mis en rapport avec les principes qui sont actuellement en cours de discussion pour les contractuels (responsabilité des cours, et dans quelles conditions).

5 – Profils de poste à penser pour la rentrée 2016

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6 – Point sur les réflexions de la commission PFE

P. Quintard-Hofstein fait état de la réflexion de la commission PFE (synthèse de 4-5 réunions qui ont eu lieu). Il signale que des 22 enseignants PFE seuls 6 ou 7 viennent régulièrement aux réunions, et espère que les enseignants absents ne souhaiteront pas revenir sur ce qui aurait déjà été décidé.

Il expose une série de 'conditions préalables' d'admissibilité d'un sujet de PFE. Pour déterminer si un sujet peut être accepté comme sujet de PFE, il devra donner lieu à l'élaboration d'un projet qui soit '*habitable, constructible et localisé*'. La commission PFE examinerait les sujets proposés par les étudiants via leurs enseignants et déciderait de leur acceptation ou pas.

Calendrier : le rattrapage en février ne semble pas une bonne solution. La commission PFE proposerait plutôt un 'pré-jury d'évaluation' en juillet, puis un jury de PFE en septembre qui rendrait les travaux PFE plus visibles dans l'école. Catherine Comet demande à pouvoir examiner la possibilité d'organiser ainsi les jurys de PFE avant toute décision. L'organisation de la rentrée avec la semaine d'accueil et les jurys PFE en même temps risque en effet d'être difficile.

Selon P. Quintard-Hofstein, aujourd'hui, des 22 groupes PFE seuls 7 suivent leurs engagements en matière de 'préparation de PFE à raison de 2h/semaine'. Selon M. Nordström certains enseignants PFE ne seraient pas au courant d'avoir à offrir 2h/semaine de préparation pendant le semestre 9. Dans quelles salles le font-ils s'ils n'ont pas de cours en S9 ? P. Quintard-Hofstein assure que tout le monde est au courant de ce dispositif.

Suite aux critiques émises par rapport aux 'conditions préalables' énoncées ci-dessus, C. Lecourtois précise que d'autres critères ont été évoqués en commission PFE comme des compétences devant être acquises pour pouvoir s'inscrire en PFE et/ou à évaluer au moment de la soutenance du PFE. Ces compétences sont des facultés de *problématisation, de conceptualisation et de formalisation*. Certains font remarquer que ces critères semblent plus adaptés à l'évaluation d'un PFE que les conditions énoncées par P. Quintard-Hofstein (habitable, constructible, localisé).

Question générale émanant des discussions:

Y. Rouby s'interroge concernant le rôle des groupes de travail et des commissions diverses par rapport au CEVE ? Sont-ils des lieux où sont formalisées des réflexions qui sont ensuite rapportées pour qu'un sujet soit de nouveau débattu au sein du CEVE, ou des instances décisionnelles qui font état au CEVE des décisions déjà prises ? Cela est à préciser par le prochain CA lors du renouvellement des instances et des commissions.

7 – Lancement de la préparation du séminaire pédagogique du 11/04/2015

Le séminaire (dont l'objet devait être la progressivité des enseignements de licence) étant prévu dans moins de 15 jours (samedi 11 avril) et non suffisamment préparé pour cause d'urgences diverses du CEVE, le bureau du CEVE propose de repousser ce séminaire et de le laisser à la charge du suivant prochain CEVE.

Par contre, il a été imaginé, par les nouveaux membres élus enseignants du CA, de préserver cette date du 11 avril 2015 pour aborder un certain nombre de sujets concernant le futur de l'école et faisant un bilan et exposant les perspectives des instances qui devront prochainement être renouvelées. Cela pourrait permettre aux enseignants de mieux connaître les rôles des différentes instances et commissions et éventuellement d'y candidater. Cela permettrait également aux nouvelles instances, notamment le CA, de comprendre quelles sont les priorités et/ou les préoccupations des enseignants et des administratifs de l'école aujourd'hui.

Il a été noté que le séminaire sur la progressivité du cycle licence était repoussé et qu'à la place une AG/séminaire de transition serait organisé.

**Prochaine réunion
14/04/2015 12h-14h Pavillon :**

ORDRE DU JOUR :

- Calendrier 2015/2016
- Les postes MAA à rédiger pour la rentrée 2015
- Postes à mettre au concours pour le rentrée 2016
- études des réponses à l'appel d'offres aux enseignements